



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
**Luxembourg**



**Luxembourg, le 8 mai 2019**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au sujet de la mobilité et du transport des personnes handicapées.

Le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) en 2011. En mars 2012 le gouvernement a approuvé un plan d'action national de mise en oeuvre de la CRDPH. Ce premier plan d'action qui est venu à échéance en 2017 a entre autres prévu un certain nombre d'objectifs et de mesures destinés à améliorer l'accès aux services des transports publics et de leurs infrastructures pour toutes les personnes handicapées.

Le bilan de ce premier plan d'action de mise en oeuvre de la CRDPH 2012-2017 a été présenté le 4 décembre 2017 dans le cadre d'une soirée de discussion rassemblant divers représentants de la société civile et des départements ministériels.

Je considère que l'heure est venue, de tirer les conclusions des initiatives prises par Monsieur le Ministre et de s'interroger sur les actions futures à envisager dans le domaine des transports publics répondant aux besoins spécifiques des personnes handicapées

J'aimerais dès lors aborder les points susmentionnés dans le cadre de cette question élargie.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

**Marco Schank**

**Député**



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 08 mai 2019

**Objet : Question élargie n° 12 du 08.05.2019 de Monsieur le Député Marco Schank - Mobilité et transport des personnes handicapées**

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**